

PREFET DE LA HAUTE-GARONNE

Direction Départementale des Territoires
de la Haute-Garonne

Service Environnement, Eau et Forêt

**Compte rendu de la réunion pour la mise en place
de la Commission Locale de l'Eau du Schéma
d'Aménagement et de Gestion de l'Eau Hers Mort
Girou**

**Agence de l'Eau Adour Garonne
Le 19 mars 2012**

Ordre du jour :

Discours introductif de Mme PUJO, directrice départementale des Territoires de la Haute Garonne par intérim, représentant le préfet de la Haute Garonne.

Présentation du bassin versant Hers Girou, des principaux enjeux et des objectifs du SAGE.

Présentation du contenu et de la procédure d'élaboration du SAGE, du rôle de la CLE

Election du président de la CLE

Désignation de la cellule porteuse

Contenu et date de la prochaine réunion de la CLE

Participants à la réunion : *Les feuilles d'émargements sont jointes en annexe 4 du compte rendu*

| | |
|---------------------------|----|
| Nombre total de membres : | 51 |
| Présents : | 38 |
| Mandats : | 3 |
| Absents ou excusés : | 10 |

Discours introductif de Mme PUJO :

Mme Laurence PUJO, directrice départementale des Territoires de la Haute Garonne par intérim représentant le préfet de la Haute Garonne, préside la première partie de la séance plénière de mise en place de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Hers Mort Girou.

Elle ouvre la séance à 14h.

Mme PUJO, au nom du préfet de la Haute Garonne, remercie les représentants des différents collèges d'être présents à cette réunion d'installation de la commission locale de l'eau du SAGE Hers Mort Girou et en précise l'objet principal à savoir l'élection du président de la CLE par le collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux. Mme PUJO remercie également le Syndicat Mixte du bassin Versant de l'Hers qui a préparé le dossier de séance remis à chaque participant à la réunion.

Mme PUJO souhaite en premier lieu rappeler le contexte dans lequel s'inscrit ce SAGE.

En décembre 2000, l'Union Européenne a défini un cadre commun européen pour la politique de l'eau au travers de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). Elle introduit des obligations de résultats, de méthode et de calendrier.

Ces dispositions, ainsi que les conclusions du Grenelle de l'Environnement, ont ainsi été intégrées dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2010 – 2015 du bassin Adour Garonne approuvé par le préfet coordonnateur du bassin le 1^{er} décembre 2009.

Le SDAGE fixe plusieurs objectifs ambitieux dont le bon état des eaux pour 60% des masses d'eau du bassin.

La Directive Cadre sur l'Eau et le SDAGE préconisent une approche par bassin hydrographique et une prise de décision à un niveau proche des lieux d'utilisation ou de dégradation.

Les Schémas d'aménagement et de Gestion des Eaux constituent donc le niveau pertinent pour la mise en œuvre de la DCE et du SDAGE.

Leur portée réglementaire a été renforcée par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques en 2006. Cela démontre la volonté du législateur d'en faire l'outil privilégié pour définir la politique de l'eau à l'échelle d'un sous bassin versant.

Il convient enfin de souligner que le SAGE Hers Mort Girou est inscrit SAGE nécessaire et par conséquent prioritaire dans le SDAGE 2010 –2015.

La phase d'émergence a débuté en 2009. Elle a été pilotée et animée par le Conseil Général de la Haute Garonne en concertation avec les services de l'Etat et l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Menée dans le cadre d'une très large concertation avec tous les acteurs locaux, élus des collectivités locales et usagers, cette phase d'émergence a permis d'identifier les enjeux majeurs et de définir un périmètre qui a été approuvé, après consultation des collectivités territoriales concernées, par l'arrêté préfectoral du 16 septembre 2011.

Ce même arrêté confie au préfet de la Haute Garonne le suivi de la procédure d'élaboration du SAGE.

En Août 2011, Monsieur le Préfet de Région a donné mandat à Monsieur le Président du syndicat mixte du bassin versant de l'Hers pour animer, en concertation étroite avec les services déconcentrés de l'Etat (DREAL et DDT) et avec l'agence de l'eau Adour Garonne, les travaux préalables à la composition de la CLE.

Ainsi, en décembre 2011, quatre réunions sur le territoire, associant les acteurs locaux, ont accompagné cette démarche.

La composition de la CLE a été conduite dans le strict respect des textes en vigueur avec le souci d'assurer une représentativité équitable des territoires, des usages, des représentants de l'amont comme de l'aval, du milieu urbain comme du milieu rural.

La plus grande représentation a été laissée d'une part aux collectivités territoriales et leurs groupements et d'autre part aux usagers, propriétaires fonciers, organisations professionnelles et associations.

Il a semblé également important d'associer à l'élaboration du SAGE les représentants des 3 SAGES limitrophes (SAGE Agout, SAGE Fresquel et SAGE Vallée de la Garonne).

L'arrêté préfectoral portant création de la CLE du SAGE Hers Mort Girou a été signé par le préfet de la Haute Garonne le 09 février 2012.

L'élaboration du SAGE Hers Mort Girou peut désormais débiter.

La CLE, lieu par excellence de réflexion, de concertation et de décision, constitue le véritable moteur pour cette élaboration qui, tels sont les objectifs du SDAGE, devra être aboutie en 2015.

L'objet principal de la réunion d'aujourd'hui consiste en l'élection du Président de la CLE.

Cette élection sera réalisée conformément aux dispositions prévues par l'article L2122-7 du code général des collectivités territoriales à savoir vote à bulletin secret et à la majorité absolue pour les 2 premiers tours de scrutin. La seule majorité relative étant requise lors d'un éventuel 3^{ème} tour.

Mme PUJO déclare qu'elle laissera ensuite au président élu le soin d'assurer la poursuite de la réunion et notamment, s'il en est d'accord, le soin de procéder à la désignation d'une structure porteuse.

Cependant, avant de procéder à cette élection elle propose deux présentations préliminaires. La première rappellera les principaux enjeux du bassin versant de l'Hers et du Girou et le rôle du SAGE dans le portage de ces enjeux.

La seconde permettra de préciser le contenu du SAGE, la procédure d'élaboration et le rôle de la CLE.

Après ces deux présentations, Mme PUJO sollicitera les candidatures pour la présidence de la CLE. Les candidats auront ensuite quelques minutes pour se présenter.

Exposé des principaux enjeux du territoire Hers Mort Girou : par M. Franck SOLACROUP de l'Agence de l'Eau Adour Garonne
(Le contenu de l'exposé est joint en annexe 1 du compte rendu)

Exposé du rôle et contenu du SAGE et du rôle de la CLE : par M. Pierre FROMENTEZE de la DDT de la Haute Garonne
(Le contenu de l'exposé est joint en annexe 2 du compte rendu)

Election du président de la CLE :

M. PAUWELS chef de service à la DDT de la Haute Garonne rappelle les modalités de vote
Il précise le nombre de participants au vote au sein du collège des collectivités territoriales : 21 membres présents et 2 mandats soit au total 23 votants pour 31 inscrits (*la liste des mandats est détaillée dans la feuille d'émargement jointe en annexe 4 du compte rendu*).

Mme PUJO sollicite les candidatures à la présidence de la CLE du SAGE Hers Mort Girou

M. Gilbert HEBRARD, représentant le Conseil Général de la Haute Garonne se déclare candidat.

Mme PUJO invite M. HEBRARD à se présenter

M. HEBRARD justifie sa candidature au travers de son investissement actuel dans le domaine de l'eau mais également de l'agriculture et de l'environnement. Il exprime son souci de rassembler et d'associer le maximum d'acteurs et de travailler le plus sereinement possible avec les services de l'Etat et l'Agence de l'eau. Il s'affirme prêt à s'investir totalement dans ce travail de longue haleine.

Election du président de la CLE :

Nombre de votants (membres présents et mandats) : 23

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 23

M. HEBRARD obtient 23 voix

M. Gilbert HEBRARD est élu à l'unanimité des suffrages exprimés président de la CLE du SAGE Hers Mort Girou.

Mme PUJO adresse ses félicitations à M. HEBRARD et lui confie la présidence de la réunion pour la poursuite de l'ordre du jour.

Désignation de la structure porteuse :

M. HEBRARD remercie les membres du collège des collectivités pour la confiance qu'ils viennent de lui exprimer. Il rappelle que la maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du SAGE doit être confiée à une structure porteuse et propose de désigner celle-ci afin de débiter rapidement les premiers travaux de la CLE. M. HEBRARD rappelle que le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Hers (SMBVH) a exprimé, par délibération, sa volonté d'être structure porteuse du syndicat. Il invite M. Alexandre INSA, président du SMBVH, de présenter la candidature du syndicat.

M. INSA rappelle que le bassin versant de l'Hers Mort et du Girou constitue une unité hydrographique prioritaire et que le SAGE est donc identifié nécessaire dans le SDAGE 2010-2015 avec un objectif d'élaboration avant la fin 2015. M. INSA précise que 120 des 140 communes de la Haute Garonne situées dans le périmètre du SAGE sont adhérentes au SMBVH. M. INSA signale le caractère périurbain d'une grande partie du bassin versant et l'enjeu particulier lié aux inondations. D'où la nécessité d'adopter des mesures préventives, de mettre en oeuvre des dispositifs curatifs et de développer les plans de prévention des risques d'inondation (PPRI). Il n'oublie pas les autres enjeux majeurs que sont l'amélioration de la qualité de l'eau, le soutien des débits d'étiage et la lutte contre les pollutions diffuses. M. INSA confirme la volonté du SMBVH d'être structure porteuse pour l'élaboration du SAGE Hers Mort Girou.

Mme Nadine GARDIN, directrice du SMBVH, présente le SMBVH

(Le contenu de l'exposé est joint en annexe 3 du compte rendu)

M. Lucien SORMAIL, représentant du SICOVAL, demande que soient précisés les moyens que le SMBVH envisage de mobiliser pour l'élaboration du SAGE.

Mme GARDIN précise qu'un animateur sera recruté et affecté à temps plein pour l'animation et le suivi de l'élaboration du SAGE. Son recrutement devant être effectif à compter du mois de juin 2012. Mme GARDIN confirme que le budget 2012 du SMBVH intègre ce recrutement ainsi que tous les moyens techniques nécessaires à son activité. Par ailleurs l'action de cet animateur sera confortée par l'appui apporté par les moyens actuels dont dispose le SMBVH.

Le financement de l'élaboration du SAGE sera notamment assuré grâce aux aides publiques émanant de l'Agence de l'Eau et du FEDER.

Par ailleurs Mme GARDIN précise que le SMBVH a entrepris une étude relative au bassin versant de l'Hers Mort et que cette étude contribuera à l'élaboration de l'état des lieux du SAGE.

M. HEBRARD prend acte de la candidature du SMBVH et sollicite d'éventuelles autres candidatures. En l'absence d'autre candidature, M. HEBRARD propose de procéder à un vote à main levée pour la désignation de la structure porteuse.

Le SMBVH est désigné structure porteuse à l'unanimité des membres présents ou représentés de la CLE soit :

votes pour : 41

abstentions : 0

votes contre : 0

Appel de candidature pour le bureau de la CLE:

M. HEBRARD fait appel aux candidatures pour participer au bureau qui sera constitué lors de la prochaine réunion de la CLE. Pour cela il demande à tous les membres qui souhaitent participer au bureau de bien vouloir faire parvenir leur candidature à la structure porteuse (SMBVH) au plus tard avant **le 31 mars 2012**. (*Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Hers, 45, rue Paule Raymondis 31200 Toulouse- tel. 05 34 30 16 74 - smbv.hers@wanadoo.fr*)

Date et contenu de la prochaine réunion :

Etant donné le devoir de réserve des services de l'Etat pendant la période électorale, la prochaine réunion de la CLE du SAGE Hers Mort Girou est fixée au **19 juin 2012 à 14h30**.

Il sera notamment procédé à :

L'adoption des règles de fonctionnement de la CLE. Cela nécessite le quorum des deux tiers des membres. Le projet de règles sera préparé et transmis préalablement à la réunion.

La mise en place du bureau.

La mise en place des commissions thématiques et géographiques.

M. HEBRARD lève la séance à 15h30.